

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2023 / 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO !

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :  
[barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail

« Candidature Trophées pro bono 2023 »

suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

Du présent formulaire dûment complété ;

D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;

De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.



1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

Défense Sans Frontière – Avocats Solidaires

14 rue Saint-Yves, 75014 Paris

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Soutien à nos confrères Turcs

**BARREAU  
DE PARIS**

*de Solidarité*  
Fonds de dotation



3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil(1) :

~~Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)~~

~~Prix Solo (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)~~

Prix en équipe (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

---

Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'association DSF-AS est engagé depuis 2014 dans la Défense des confrères Turcs poursuivis pour avoir défendu des opposants. L'équipe suit 5 procès de près: KCK2 (Asrin 2), CHD1/CHD2, OHD et Propaganda et des procès ponctuels : l'ancien bâtonnier d'Izmir...

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site internet :

[Défense de nos Confrères - TURQUIE - Défense Sans Frontières - Avocats Solidaires \(defensesansfrontiere.org\)](http://defensesansfrontiere.org) - (Information sur les procès suivis, rapports de mission..)

A. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Le public cible : les confrères Turcs attaqués dans l'exercice de leur fonction.

B. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

DSF-AS est engagé depuis 9 années maintenant dans la Défense des confrères Turcs. Le nombre de missions représente environ 10 déplacements par an à Istanbul, Siliviri, Ankara, Izmir. Lors de ces missions, 2 membres de DSF-AS se rendent en Turquie pour être témoins du déroulement de l'audience et défendre les principes fondamentaux et le respect du procès équitable. Les avocats de l'association sont systématiquement présents par 2 lors des déplacements. Notre présence est aujourd'hui indispensable pour soutenir nos confrères en difficulté ; notre association poursuivra ces missions aussi longtemps qu'ils nous le demanderont et nous poursuivront notre collaboration avec défense de nos confrères et de notre Profession dont la liberté d'exercice est fondamentale pour une véritable Justice.

<sup>(1)</sup> 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.